Juris Logic

Ve République

Le ministre, membre du gouvernement

Le mandat de ministre

Nomination et révocation

Le président de la République nomme et révoque les ministres sur proposition du Premier ministre (période de concordance des majorités) sinon, c'est le Premier ministre qui s'en charge en période de cohabitation (Article 8 Alinéa 2, de la Constitution).

Structure du gouvernement

Le président de la République et le Premier ministre peuvent choisir librement le nombre de ministres, ainsi que la dénomination et les contours des ministères, et aménager la hiérarchie entre eux (par décret) puisqu'aucune précision n'est donnée dans la Constitution. Seul le ministère de la Justice est prévu explicitement (article 65 de la Constitution),

Types de ministre

Il existe trois catégories de ministres :

- les ministres,
- les ministres d'Etat (titre purement honorifique),
- les ministres délégués (se rapprochent des secrétaires d'État mais ils ont une importance plus grande).

La responsabilité du Ministre

Responsabilité politique

Les ministres sont responsables collectivement devant l'Assemblée Nationale (article 20). Cette responsabilité est encadrée (articles 49 et 50).

Responsabilité pénale

Les ministres font l'objet d'une responsabilité pénale particulière (cf. fiche)

Incompatibilités avec le mandat de ministre

- incompatibilité avec toute activité professionnelle (article 23)
- incompatibilité avec l'exercice d'un mandat parlementaire

Responsabilité comptable

Le ministre peut engager sa responsabilité comptable dans le cadre de sa mission d'ordonnateur principal de son département.

Juris Logic

Ve République

Le ministre, chef d'une administration

Tête d'un département ministéri

Le ministre
et son cabinet

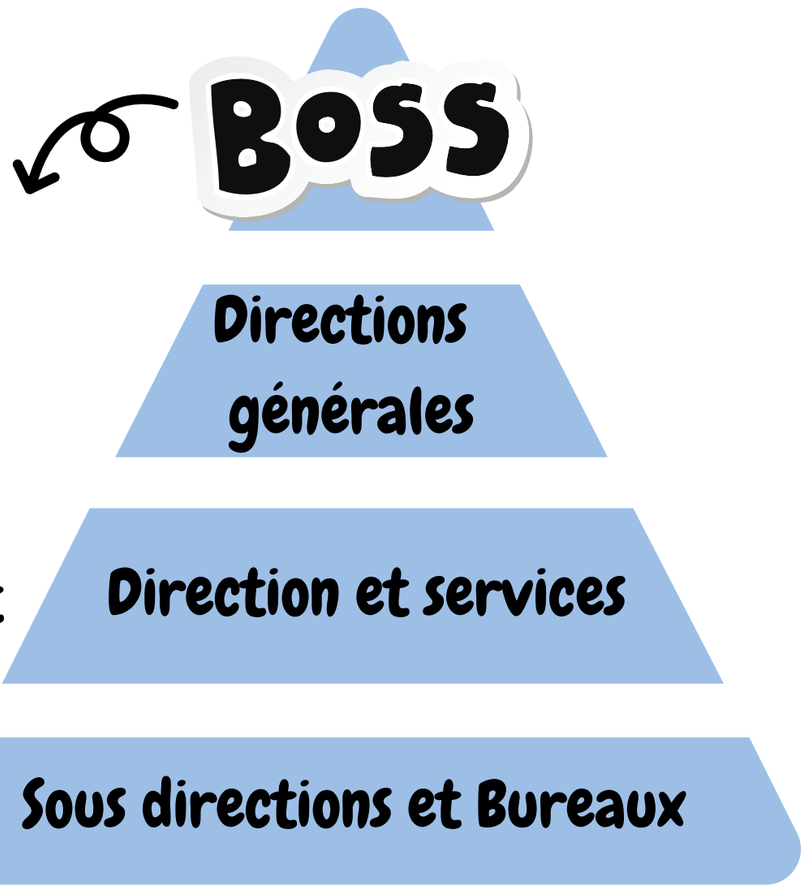

Le ministre est à la tête d'un département ministériel, qui s'articule autour de services déconcentrés d'une administration centrale divisée de manière pyramidale.

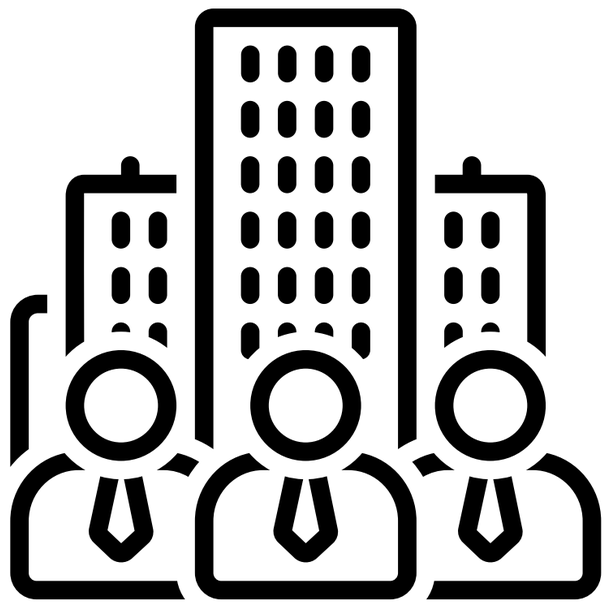

Ses fonctions

Autorité administrative

Représente l'État dans sa vie juridique et signe ainsi les contrats en son nom

Est l'ordonnateur principal des crédits qui lui ont été ouverts par la loi de finances

Assure la représentation de l'État devant les juridictions administratives.

Fonctions normatives

Principe

Sont titulaires du pouvoir réglementaire :

- Le Premier ministre (compétence de droit commun, articles 21 et 37)
- Le président de la République (compétence d'attribution, article 13)

Exceptions

Le ministre jouit d'un pouvoir réglementaire :

- par délégation du Premier ministre
- par délégation du législateur
- par le contreseing d'actes du président de la République et de ceux du Premier ministre (article 19)
- en tant que chef de service de son département (pouvoir limité)